

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

(en application de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt et un et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni à huis-clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Absents : 0
Votants : 27 excepté pour les délibérations 3 et 5 : 26 et pour la délibération n°9 : 21

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie AMMIRATI, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Johann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, Marc VAN WAYENBERGE, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC et Marc ERETEO, Mesdames Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Sophie VILLEVAL, Angélique CHATAIN, Isabelle PIANA, Michèle OTTOMBRE-BORSONI et Claudette GALLET.

POUVOIR : Madame Alexandra MARENGO (Pouvoir à Monsieur François FERRY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain GAZIELLO.

Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l’appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 01 mars 2021 **est adopté à l’unanimité**.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Décision du Maire n°04/2021 : Forêt communale de Saint-Cézaire-sur-Siagne – Convention d’installation de ruches avec M. Sylvain BOURDON.
- Décision du Maire n°05/2021 : Maîtrise d’œuvre pour la construction d’un équipement polyvalent BATIPOLY – Marché n°2019/2018-04 – Avenant n°2.
- Décision du Maire n°06/2021 : Appartement 20 rue de la République – Signature d’un bail, logement social avec Madame VIVES Fanny.

DELIBERATION n° 1 : Huis clos de la séance du Conseil municipal.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VOTER** le déroulement de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021 à huis clos du fait de la période de confinement ne permettant pas au public d'y assister.

DELIBERATION n° 2 : Examen et vote du compte de gestion 2020 du budget principal.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2020 du budget principal ci-dessus.

DELIBERATION n° 3 : Examen et vote du compte administratif 2020 du budget principal.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget principal ci-dessus.

DELIBERATION n° 4 : Examen et vote du compte de gestion 2020 du budget annexe cimetière.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2020 du budget annexe cimetière ci-dessus.

DELIBERATION n° 5 : Examen et vote du compte administratif 2020 du budget annexe cimetière.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe cimetière ci-dessus.

DELIBERATION n°6 : Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget communal.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2020 du budget principal et les reprises des résultats au Budget Primitif 2021 comme indiquées ci-dessus soit **564 262,37 € G**) à la section d'investissement.

DELIBERATION n° 7 : Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du cimetière.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité,

- **D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2020 du budget annexe cimetière et les reprises des résultats au Budget Primitif 2021 comme indiquées ci-dessus soit **6 000 € G**) à la section d'investissement.

DELIBERATION n° 8 : Subvention au CCAS et Caisse des Ecoles.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement ci-dessus au Centre Communal d'Action Social et à la Caisse des écoles.

DELIBERATION n° 9 : Subventions aux associations.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les montants des subventions attribués aux associations et aux personnes de droit privé dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021.

DELIBERATION n° 10 : Vote des taux d'imposition.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 26 voix POUR et une voix CONTRE (Monsieur Claude BLANC) :

- **D'ADOPTER** les taux de la fiscalité directe pour l'année 2021, soit :

	Taux année 2020		Taux année 2021
	Commune	Département	
Taxe foncière bâtie	12,87 %	10,62 %	24,60 %
Taxe foncière non bâtie	29,25 %		36,00 %

DELIBERATION n° 11 : Révision autorisation de programme bâtiment polyvalent.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE REVISER** les AP-CP afin de tenir compte de la consommation effective des crédits au 31/12/2020 et de frais d'étude et de travaux, dont le paiement s'échelonne sur plusieurs années, dans les limites maximales indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **DE PRENDRE** acte des consommations effectives au 31 décembre 2020,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune.

DELIBERATION n° 12 : Provisions comptables.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la constitution sur l'exercice 2021 des provisions semi-budgétaires suivantes :

Type provisions	Secteurs/charges évaluées	Montant
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	Restes à recouvrer sur compte de tiers – impayés de loyers 2020	6 840€

- **DE PRECISER** que les provisions seront ajustées annuellement si nécessaire en fonction de l'évolution du risque et seront maintenues jusqu'à réalisation du risque ou seront reprises lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la constitution de ces provisions sont inscrits au budget primitif 2021 à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

DELIBERATION n° 13 : Reprise sur provisions comptables.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE REPRENDRE** la provision pour dépréciation d'actif, comme suit :

- **D'IMPUTER** ce montant à l'article 7817 du budget principal

Objet de la provision	Secteurs/charges évaluées	Montant constitué au 31/12/2006	Reprise sur exercice 2017	Montant réajusté
Provision pour dépréciation d'actif	Astreintes urbanisme irrécouvrables	38 454.31 €	36 303.29 €	2 151.02 €

DELIBERATION n° 14 : Vote du budget principal 2021.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 26 voix POUR et une voix CONTRE (Monsieur Claude BLANC) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

DELIBERATION n° 15 : Vote du budget annexe du cimetière 2021.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet de budget annexe 2021 du cimetière tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION n° 16 : Demande d'attribution de la dotation cantonale 2021.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** cette dotation pour la réalisation du programme de voirie 2021
- **DE DIRE** que le programme de voirie sera déterminé dans les semaines à venir.

DELIBERATION n° 17 : Demande d'attribution de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2021.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** les aides financières de l'Etat, et d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

PROJETS	Montants HT	Montants sollicités (80 %)	Fonds propres communaux
1 : reprise d'un drain pour évacuation des eaux de ruissellement : eaux pluviales	6 205 €	4 964 €	2 482 €
2 : réfection skate-park	24 526 €	19 620 €	9 811 €
3 : réhabilitation logement communal	28 506 €	19 444 €	14 763 €
4 : achat équipements informatiques services municipaux	2 500 €	2 000 €	1 000 €
TOTAL PROJETS	61 737 €	46 028 €	28 056 €

DELIBERATION n° 18 : Convention de refacturation de masques avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation des masques avec la CAPG.
- **D'IMPUTER** cette dépense sur le compte 60632.

DELIBERATION n° 19 : Réalisation d'un équipement public polyvalent « BATIPOLY » - Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant de fixation du coût définitif de rémunération.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE FIXER** le coût prévisionnel définitif des travaux à la somme de 3 234 402,50 € HT ;

AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 03.

Le jeudi 15 avril 2021,

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

